

LA FFFA DIT STOP AU BIZUTAGE



En cette période de rentrée et de « Rookies Shows », la FFFA rappelle que, le bizutage constitue un délit puni par la loi et qu'il n'a pas sa place dans le sport.

ACCUEILLIR C'EST FAIRE ENSEMBLE, BIZUTER C'EST UN GROUPE CONTRE UN AUTRE

Perçu comme une « tradition », le bizutage compromet l'intégrité des équipes et nuit à la confiance et la sécurité des athlètes. Il s'agit d'une pratique dévastatrice qui implique souvent des rituels humiliants, des pressions psychologiques ou des actes de violences envers les nouveaux et les nouvelles de l'équipe. Cela va à l'encontre des valeurs que le sport véhicule : esprit sportif, respect et inclusion. Le code pénal prévoit 6 mois d'emprisonnement et une amende de 7 500€ pour toute personne qui commettrait un bizutage **tel que défini par la loi.**

SE TAIRE C'EST ETRE COMPLICE

Les encadrants sportifs se doivent de rappeler aux nouveaux de refuser toute demande des anciens considérée comme humiliante ou dangereuse et en avertir la personne référente bizutage.

La FFFA et le **CNCB** s'engagent à promouvoir un environnement sportif et respectueux. Et vous encouragez, parents, encadrants sportifs et athlètes, à partager cette mission et à dire non au bizutage.

Vous êtes ou avez témoin d'une situation de bizutage ? Contactez la cellule de signalement fédérale [signalement@fffa.org] ou directement le **CNCB** : contact@contrelbizutage.fr, Tél : 06 07 45 26 11 / 06 82 81 40 70 / 07 81 50 10 07